

DREAL des Pays de la Loire
5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 NANTES CEDEX 2

Dossier suivi par Franck BOUSSEAU

Responsable du pôle urbanisme

f.bousseau@cc-paysdesachards.fr

02 51 05 94 49

Réf. : URB_19_025

Objet : Approbation du projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial - Saisine de l'Autorité environnementale.

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
n°1A15308186080

Madame, Monsieur,

Par délibération du 28 juin 2017, la Communauté de Communes du Pays des Achards s'est engagée dans l'élaboration de son premier Plan Climat-Air-Energie Territorial, tel que prévu à l'article 188 de la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Dans la continuité de la construction du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et dans une logique de mutualisation, elle s'est associée avec Vendée Grand Littoral pour réaliser ce projet de territoire. C'est le syndicat mixte Vendée Cœur Océan qui a ainsi été chargé d'établir le diagnostic Climat-Air-Energie des deux collectivités.

Après réalisation du diagnostic et au terme d'une concertation menée en 2017 et 2018 avec les acteurs du territoire, un plan d'actions constitué de 20 actions cadres, orientées autour de 6 axes stratégiques et 1 axe transversal a été arrêté pour répondre aux enjeux locaux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Ces axes stratégiques sont les suivants :

- AXE 1 : Réduire la dépendance énergétique de l'habitat
- AXE 2 : Développer le mix énergétique du territoire
- AXE 3 : Renforcer l'exemplarité des collectivités
- AXE 4 : Réduire les émissions liées aux déplacements
- AXE 5 : Adapter le territoire aux changements climatiques
- AXE 6 : Développer et soutenir une économie locale et durable
- AXE TRANSVERSAL : Stabiliser et améliorer la qualité de l'air.

J'ai le plaisir de vous informer que lors de sa séance du 26 juin 2019, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de PCAET 2020-2026 du Pays des Achards.

Le PCAET est soumis à l'évaluation environnementale en application de l'article R122-17 du code de l'environnement.

Aussi j'ai l'honneur de saisir pour avis la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) sur le projet de PCAET 2020-2026 de la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Vous trouverez joints à ce courrier les pièces suivantes :

- Délibération RGLT_19_504_134 du 26 juin 2019
- Rapport de diagnostic PCAET
- Stratégie et plan d'actions PCAET 2020-2026
- Rapport d'Evaluation Environnementale Stratégique.

Dans l'attente de votre avis, mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Patrice PAGEAUD

